



UN DÉGEL DU POINT D'INDICE BIEN TROP TARDIF...

...À QUELLE HAUTEUR ???

FLASH INFO

À la surprise générale, la ministre de la Transformation et de la Fonction Publique promettait en début de semaine une revalorisation du point d'indice gelé depuis 2017. À l'approche d'une échéance électorale, le gouvernement revoit enfin sa copie concernant la base de traitement que constitue le point indiciaire. Nos politiques auraient-ils pris conscience ? Par la force des choses, il ne s'agit plus d'un tabou, car la réalité est là.

Cette annonce à quelques semaines des élections présidentielles est plus que surprenante alors que **FORCE OUVRIÈRE**, 1^{er} syndicat de la Fonction Publique d'État, n'a eu de cesse d'en exiger l'augmentation depuis le début du quinquennat en battant le pavé dès qu'un appel à se mobiliser était lancé.

► **Le 27 janvier 2022, FO Justice était encore mobilisé partout en France !**

En 5 ans, ce gouvernement a complètement oublié les fonctionnaires, jamais le point d'indice n'est resté bloqué aussi longtemps. Seuls les agents de pieds de grille ont vu leur salaire relevé pour ne pas être en dessous du SMIC.

► **FO Justice** n'est pas dupe. En pleine période électorale, cette annonce n'est pour le moment qu'un semblant d'annonce à des fins électorales puisque les négociations débiteront après les élections législatives.

► **FO Justice** ne participera pas à la mobilisation du 17 mars, à l'appel de l'intersyndicale, pour la simple et bonne raison que plus aucune décision ne peut être prise tant que les élections présidentielles et la composition du nouveau gouvernement n'auront pas eu lieu.

► **FO Justice** en toute indépendance continuera son combat en portant ses revendications comme nous l'avons toujours fait sans attendre une quelconque période électorale. **Dans cette lignée, FORCE OUVRIÈRE EXIGE :**

- **Une revalorisation du point d'indice à minima à hauteur de l'inflation actuelle et de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis des années ;**
- **Une revalorisation des grilles indiciaires de la Fonction Publique, pour redonner de l'attractivité à l'emploi public et permettre la promotion sociale.**

FO Justice – le 16 Mars 2022

